

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR10.29PR
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 273'000.-- pour couvrir
l'excédent de dépenses dans les travaux de rénovation du Café du Château et la
création de l'Espace Jules Verne**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 16 août 2010. Elle était composée de Mesdames Hélène Grand-Greub, Fanny Spichiger, Messieurs Jean-Marc Cousin, Jean-Paul Giroud, Jean-Louis Vial, David Wulliamoz et de la soussignée désignée comme rapportrice. Mme Marie-Louise Hefti était excusée et Mme Christine Niggeler était absente.

Étaient également présents à cette séance, Messieurs Paul-Arthur Treyvaud, Municipal ainsi que M. Jean-François Sutterlet, responsable des immeubles auprès d'URBAT. Nous les remercions pour leurs explications et leurs commentaires.

Préambule

Aussitôt que l'on rénove des bâtiments anciens, il y a un risque certain d'avoir des surprises en cours de chantier. Chose qui a été le cas dans cette rénovation.

Il est vrai que la Municipalité aurait pu se mettre à l'abri en gonflant le chiffre des divers et imprévus initiaux, mais cette façon de faire n'est pas du genre de la maison.

Complément d'information sur la nature du dépassement

Charpente : par le passé les travaux n'ont pas été faits dans les règles de l'art, en effet des poutres ont été sectionnées pour faire passer des tuyaux de chauffage. Une solution de réhabilitation a donc été nécessaire, car la sécurité du bâtiment en dépendait.

Plancher des combles les 2/3 étaient complètement pourris. Le plancher a donc été totalement démonté et refait à neuf. Des sondages avaient été réalisés en aval des travaux, malheureusement ceux-ci s'étaient tous avérés sains. Nous précisons que c'est l'ingénieur qui a commandé l'endroit des sondages.

Réfection de la toiture : une fois que l'échafaudage était monté, les spécialistes ont profité de contrôler la toiture, qui était en fort mauvais état. Dès lors, la Municipalité a saisi cette occasion pour refaire complètement la couverture et la ferblanterie. Une importante économie a ainsi été faite pour l'avenir.

Passerelle : elle a été l'objet d'un véritable parcours du combattant, en effet la statique initiale ne convenait pas. Un concept plus rigide a vu le jour avec 3 tonnes d'acier en plus. La Municipalité a dû changer de bureau d'ingénieurs. Le chantier a ainsi été retardé de plusieurs mois.

ECA : (Établissement Cantonal d'Assurance Incendie) a demandé des compléments en cours de chantier soit des exigences complémentaires par rapport aux travaux de bases.

Les stores du bâtiment ont également été remplacés, car ils étaient en trop mauvais état pour être rénovés comme cela était prévu. L'image architecturale en dépendait.

Intérêts intercalaires : sont plus importants, car il a fallu 2 mois de plus pour la réalisation de la totalité des travaux.

Conclusion :

L'ensemble de la commission relève que l'ouvrage donne entière satisfaction, ce dépassement est un incident de parcours fâcheux mais admissible vu le résultat.

~~Cette belle réalisation est de l'argent bien investi, car cela est incontestablement un atout pour notre ville.~~

Nous espérons que la Municipalité aura un œil ouvert pour les prochaines soumissions, entre autre pour le choix du bureau d'ingénieurs.

C'est donc à l'unanimité des membres présents qu'elle vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR10.29 PR tel que présenté.

Yverdon-les-Bains, le 21.08.2010


La rapportrice
Aude Briand